

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 001-210101739-20240604-2024_069_DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET ANNEXE DE LA FORÊT (7.1)

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 juin à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian PELLÉ, Premier Adjoint**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de conseillers votants : 30

Date de convocation du Conseil : **24 mai 2024**
Date d'affichage de la convocation : **24 mai 2024**

Présents : Mesdames COURT, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNINGCK, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON et Messieurs, ROBBEZ, SIGAUD, PELLETIER, LEVITRE, JUILLARD, (conseillers).

Pouvoirs :

Mme GILLET donne pouvoir à Mme COURT,
Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme COSSARD,
M. IVANEZ donne pouvoir à Mme CETTIER,
Mme GIET donne pouvoir à M. PELLETIER,
Mme REYGRABELLET donne pouvoir à M. SIGAUD,
M. CADOUX donne pouvoir à Mme ASSENARE,
M. MAZET donne pouvoir à Mme ZELLER,
M. MOLINAS donne pouvoir à M. le maire,
M. DUVILLARD donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,
M. DANGUY donne pouvoir à M. DESAY,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. LEVITRE,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Absents : M. DUNAND et Mme CHARRE.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

VU la note de synthèse,

VU le document joint à la présente et ses annexes,

VU le compte-rendu de la commission Finances et Intercommunalité du 14 mai 2024,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est présidé par Monsieur PELLÉ,

Après avoir oui la présentation dudit document par Monsieur le maire.

CONSIDÉRANT la proposition du/de la président(e) de séance d'approuver le compte financier unique 2023 portant sur le budget annexe de la Forêt qui a été présenté, dont l'exécution est la suivante,

Fonctionnement	
Dépenses	540 170,39
Recettes	502 459,31
Résultat net 2023	-37 711,08
Report résultat 2022	126 289,58
Résultat final 2023	88 578,50

Investissement	
Dépenses	46 462,22
Recettes	470 315,69
Résultat net 2023	423 853,47
Report résultat 2022	-13 852,11
Résultat final 2023	410 001,36

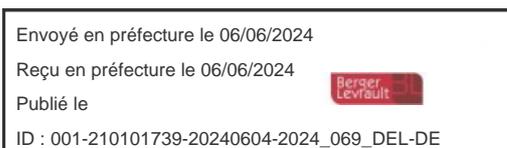
Restes à réaliser 2023	
Dépenses	12 110,74
Recettes	11 540,96
Total	-569,78

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le compte financier unique pour les comptes de l'exercice 2023 du budget annexe de la Forêt.

Le maire a quitté la salle au moment du vote.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.



La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 04 juin 2024.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 06 juin 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 06 juin 2024.